

Trips: Trips - 64

HS L 179:65



Dag Hammarskjöld's samtl.

Trip to Geneva/Sweden/Geneva 1954

July

Press clippings

(Gazette de Lausanne, Le Courrier, Neue Zürcher Zeitung,
Tribune de Genève, La Suisse, Agence France Presse, Der Bund.)

10.7.54.

Genève deviendra le sixième « ministère » des Nations unies

Une conférence de presse du secrétaire général de l'ONU

DE NOTRE CORRESPONDANT
AUPRÈS
DES NATIONS UNIES

C'est dans un cadre limité, puisqu'il avait d'avance précisé qu'il lui serait impossible en ce moment de répondre à des questions politiques, que M. Hammarskjöld, secrétaire général des Nations unies, s'est entretenu avec la presse internationale vendredi, en fin d'après-midi, pendant une bonne heure. Dialogue animé, sur un ton amical au cours duquel, pour prouver qu'il n'est pas, déjà, victime des habitudes et des méthodes américaines, il a parlé tantôt français, tantôt anglais.

VISITE A BERNE

Suivant l'exemple des « Grands », M. Hammarskjöld, profitant d'un séjour à Genève un peu plus prolongé que de coutume, ira, l'un de ces jours prochains, rendre une visite de courtoisie au Conseil fédéral. Il considère cela tout naturel et déclare à l'avance n'avoir aucune intention politique. Il n'entend nullement, il l'a dit en réponse à une question, intervenir dans la politique de la Suisse et essayer de faire revenir le Conseil fédéral sur sa décision de retirer sa mission de Corée.

Il était naturel, puisque la réorganisation des méthodes de travail des Nations unies, aussi bien de celles du secrétariat général que celles du Conseil économique et social et de ses commissions est à l'ordre du jour de ce Conseil et que le secrétaire général se trouve à Genève précisément pour la session de ce Conseil, que l'intérêt des journalistes se soit concentré surtout autour de cet objet. Des craintes sont nées de voir diminuer l'importance de l'Office européen. La commission économique pour l'Europe et quelques-uns des pays qui en sont membres se sont un peu inquiétés.

GENÈVE « RÉVALUÉE »

Déjà devant le Conseil, M. Hammarskjöld avait donné l'assurance que Genève ne serait en rien délaissée et que toutes les possibilités du centre européen seraient utilisées à plein. Il a devant les journalistes exposé plus en détail encore ses intentions : Genève deviendra le sixième « départe-

ment » des Nations unies (les départements, dit-il, sont l'équivalent des ministères). Son statut sera beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Il sera dirigé par un sous-secrétaire général assisté d'un adjoint.

Cette intégration aura-t-elle pour conséquence une diminution d'indépendance du centre européen?

« Certainement non, dit le secrétaire général ; pas de camisole de force ; les départements jouissent d'une grande indépendance au sein du secrétariat général. Il suffira de se mettre d'accord sur les buts à atteindre. Et si j'avais des intentions dictatoriales, ajoute-t-il, les limites du budget m'empêcheraient de les exécuter. Cela s'applique aussi à la commission économique pour l'Europe ».

GARDER LES CONTACTS

Pourtant avec la commission économique pour l'Europe, à la tête de laquelle M. Hammarskjöld trouve un compatriote, le Suédois Myrdal, un peu jaloux peut-être de son indépendance, soucieux aussi d'avoir les coudees franches, il faudra pour éviter des doubles emplois (il y en a quelques-uns) et assurer la coordination, des contacts plus intimes et plus fréquents autour d'une table ronde.

LES RAPPORTS : UNE MALADIE

Les commissions régionales, y compris celles d'Asie et d'Amérique latine, répondent à des besoins réels. Les pays qui en font partie les défendent ardemment et ne permettront pas qu'on les prive d'une certaine au-

tonomie. Mais une meilleure répartition des tâches est possible. Cela est vrai pour les études faites et les rapports publiés trop nombreux, trop volumineux et qu'on pourrait certainement ramener à des dimensions plus accessibles.

Les explications de M. Hammarskjöld auront-elles dissipé toutes les craintes? Ne nous hâtons pas de répondre à cette question. Il faudra voir au cours des prochains mois les mesures prises et surtout connaître l'esprit dans lequel elles seront appliquées.

« L'INQUISITION »

Au début de sa conférence, M. Hammarskjöld avait confirmé que la commission américaine chargée d'enquêter sur la loyauté des citoyens américains se rendrait en Europe et qu'elle pourrait y interroger, non pas à Genève, mais ailleurs sans doute, un certain nombre de fonctionnaires américains du centre européen. Il a assuré qu'il ne s'agissait que d'un nombre de cas limités et que les enquêtes étaient dans l'intérêt même des intéressés qui auraient ainsi l'occasion de se justifier.

Le principe de ces enquêtes a été admis par le prédécesseur de M. Hammarskjöld. Elle pose des questions pénibles, fort délicates, qui ont fait couler déjà beaucoup d'encre. Bornons-nous aujourd'hui à regretter de vivre dans un monde où l'insécurité et la suspicion ont conduit à des procédés peu compatibles avec la liberté de l'individu.

N. B.

Neue Zürcher
Zeitung

10.7.54

Generalsekretär Hammarskjöld in Genf

Genf, 9. Juli. ag Der Generalsekretär der Vereinten Nationen, Dag Hammarskjöld, der vor einigen Tagen zur Teilnahme an den Arbeiten des Wirtschafts- und Sozialrates in Genf eingetroffen ist, hielt am Freitag eine Pressekonferenz ab. Hammarskjöld teilte mit, daß er sich während seines Aufenthaltes in der Schweiz nach Bern begeben werde, um mit der schweizerischen Regierung Kontakt aufzunehmen.

Auf die Frage, ob es zutrefte, daß sich eine amerikanische Untersuchungskommission nach Genf begeben werde, um gewisse amerikanische Funktionäre bei den Vereinten Nationen zu «durchleuchten», antwortete Hammarskjöld, er glaube das nicht. Sollte aber eine solche Kommission nach Genf kommen, so würde sich deren Untersuchungen nur auf eine sehr beschränkte Zahl von Personen erstrecken; eine Untersuchung durch eine solche Kommission zur Ueberprüfung der Loyalität der amerikanischen Beamten wäre nützlich.

Hammarskjöld führte ferner aus, die europäische Zweigstelle der Vereinten Nationen werde von den fünf großen Abteilungen des Sitzes in New York gleichgestellt. Die Aufgabe und die Wichtigkeit des europäischen Sitzes würden sich vermehren. In anderen Kontinenten werden keine dem europäischen Sitz ähnlichen Bureaus geschaffen. Dort existierten regionale Organisationen in der Form von Wirtschaftskommissionen.

U.S. Runs Down Workmen—UN Bldg. Just Runs Down

By **ROBERT PARKER**

(Copyright 1954 by News Syndicate Co. Inc.)

The UN's \$68,000,000 headquarters is beginning to leak at the seams while America's top security checkers look into the lives, loves and political beliefs of 16 plumbers, upholsterers, carpenters, bricklayers, pipe coverers and masons.

While the pipes burst, the paint peels and the springs pop out of the elegant Swedish furniture, there is a first-class row going on between the UN and the U. S. mission over who is responsible.

The international organization says nearly two months have passed and not a word has been heard about the Washington security check of the 16 prospective employes.

The U. S. mission accuses the UN of a lack of advance planning and a failure to foresee its personnel needs in time.

"It's harder to check a plumber or a carpenter than it

is a college professor," said William Hall, a mission spokesman, without further explanation.

The UN looks at the situation with such seriousness that it has tentatively hired five non-Americans here for the jobs and is planning on recruiting other skilled maintenance men in Canada.

Meanwhile, the prospective American employes are besieging UN headquarters, demanding to know why foreigners are being hired.

It all started in May when the UN advertised for skilled maintenance men:

"Steady employment, liberal vacation, pension and other benefits. Commencing salary \$4,100 gross per annum. Applicants must be physically fit and possess excellent references."

More than 700 men answered the call. Two hundred were found acceptable and their names entered on the books. Applications of the 16 most qualified were sent to the U.S. mission for clearance.

After five weeks without word from Civil Service in-

vestigators, the FBI or the Central Intelligence Agency, the UN inserted another ad, this time for "men who are NOT United States nationals." Same salary, same benefits, same qualifications. Except that the lives, loves and political beliefs of foreign plumbers are not subject to U.S. security check. Only the approval of their own governments, also members of the UN.

Non-Americans Prove Scarcer.

Only 20 non-American workers showed. Fifteen were ineligible because they did not possess work permits from the U.S. Government. The other five are now being processed.

Of the 729 maintenance employees at the UN, only 129 are staff members. The other 600 are employed by contractors who do the window washing, operate the elevators, maintain the electrical system, clean the buildings and service the dining rooms and the three bars.

A UN official explained that the 16 Americans are needed on the staff for the day-to-day jobs of fixing leaking pipes and sticking the springs back into the furniture.

10.7.54.

Journal

4

Le secrétaire général de l'ONU définit la nouvelle importance de Genève

(Bg). M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations Unies, a déclaré hier dans une conférence de presse que le Centre européen de l'ONU à Genève serait prochainement élevé au rang de département, ayant à sa tête un sous-secrétaire général doublé d'un sous-secrétaire général adjoint. Ainsi, le représentant du secrétaire général à Genève aurait le plein statut d'un envoyé extraordinaire permanent, pour représenter les Nations Unies auprès des institutions spécialisées ayant leur siège à Genève et auprès des gouvernements européens.

M. Hammarskjöld a précisé que dans son intention, la réorganisation du Centre européen ne diminuera en rien sa liberté d'action, ni l'exercice des responsabilités qui lui incomberont comme « ministère horizontal » couvrant toute l'activité des Nations Unies en Europe, mais que la nouvelle formule doit permettre une meilleure coordination et des contacts meilleurs. Il en va de même de la Commission économique pour l'Europe.

Le secrétaire général estime que des échanges plus fréquents de personnel entre New-York et Genève pourraient avoir lieu. Il est convaincu que le nouveau statut de Genève permettra d'accroître encore les activités du Centre européen. Son intention est d'y transférer la division des transports et celle des narcotiques. Quant au programme de conférences, il utilise actuellement la pleine capacité du Palais. Il est donc peu probable qu'il subisse des transformations importantes. Il est en particulier difficilement concevable, pour des raisons pratiques et financières, de transférer à Genève le mécanisme de l'Assemblée générale.

Interrogé sur la validité en Suisse des timbres poste de l'ONU, M. Hammarskjöld a fait remarquer que l'accord conclu avec la Suisse en 1946, prévoit implicitement que le monopole des P.T.T. s'étend au Palais des Nations. Il serait très heureux si un arrangement pouvait être conclu, car les timbres de l'ONU contribuent à son prestige, mais il n'entend pas en faire un sujet de controverse avec les Suisses.

LA TRIBUNE DE GENÈVE DES 10 ET 11 JUILLET 1954

ONIQUE LOC

UNE CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. HAMMARSKJÖLD

L'Office européen des Nations unies va croître en importance

Arrivé dimanche dernier à Genève pour suivre les travaux du Conseil économique et social, M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général de l'O. N. U., avait convoqué hier après-midi au Palais des Nations les représentants de la presse suisse et étrangère. Somme toute, il n'avait rien de très particulier à communiquer, mais il a fait, envers les journalistes un geste que ceux-ci ont beaucoup apprécié. En effet, on rencontre en M. Hammarskjöld une personnalité fort séduisante qui paraît animée envers notre confrérie des sentiments les plus bienveillants. On se réjouit donc de toutes les occasions qu'il nous donne de l'approcher et de s'entretenir avec lui.

Parlant dans un excellent français, le secrétaire général de l'O. N. U. a d'abord prononcé quelques paroles fort encourageantes sur l'importance qu'il attache à Genève et à l'Office européen des Nations unies. Il serait heureux, dit-il, de faire à Genève de fréquents séjours. Pour le moment, il y passe une quinzaine de jours, ce dont il se réjouit. Il compte profiter de sa présence dans notre pays pour se rendre à Berne et prendre officiellement contact avec le Conseil fédéral qui est l'hôte de l'O. N. U. et de plusieurs de ses institutions.

Avant de se prêter aux questions, M. Hammarskjöld précisa d'emblée qu'il ne répondrait pas à celles qui seraient d'ordre politique. Dans les circonstances actuelles, cela ne pourrait mener à rien d'utile et, au contraire, provoquerait peut-être des difficultés.

Est-il vrai, demanda-t-on tout d'abord, qu'une commission américaine d'enquête s'apprête à venir à Genève pour examiner le passé des fonctionnaires américains de l'O. N. U. ? Parlant en anglais où il se sent probablement plus à l'aise, M. Hammarskjöld fit une réponse habile, mais quelque peu évasive. Il est possible, dit-il en substance, mais nullement certain, que cette commission vienne à Genève. D'ailleurs, si elle vient vraiment, cette « commission de loyauté » se livrera à une activité très limitée qui ne concernera qu'un très petit nombre de cas. Quoi qu'il en soit, cette commission ne remplit aucune fonction « judiciaire ». Elle se borne à essayer de découvrir si, derrière certaines choses qui se disent, il y a du vrai. De toute manière, le personnel résidant à Genève serait très peu touché par cette activité. Il s'agit plutôt d'une activité visant à la protection du personnel. Mais tout cela est encore très incertain et il n'y a en tout cas pas lieu de s'en inquiéter.

Répondant à une autre question, M. Hammarskjöld a déclaré que, selon ses intentions, l'Office européen, à Genève, doit monter d'un cran dans la hiérarchie des Nations unies. Cet

office doit être mis sur le même pied que les cinq grands départements du siège principal de l'O. N. U. Il sera considéré comme faisant partie du secrétariat. Cette intégration n'implique aucunement une diminution de l'indépendance de Genève par rapport à New-York. D'ailleurs, chaque département jouit d'une grande liberté d'action. Il s'agit plutôt de mieux définir les responsabilités et d'améliorer le système de communication.

En tout cas, le secrétaire général exerce ses fonctions dans le cadre d'une large délégation de pouvoirs. Il lui est pratiquement impossible d'appliquer des méthodes dictatoriales si d'aventure il en avait le goût.

Désormais, le directeur de l'Office européen, à Genève, sera sur le même pied que les chefs de chaque département. Un poste de directeur adjoint sera créé pour assurer la liaison avec les institutions spécialisées de l'O. N. U.

Des autres questions et réponses, il y a moins à dire. On demanda à M. Hammarskjöld pourquoi il s'obstine à ne pas vouloir parler politique.

— L'année dernière, dit-il, j'étais encore inexpérimenté dans mes nouvelles fonctions et c'est pourquoi je ne voulais pas en parler. Aujourd'hui que j'ai un peu plus d'expérience, ce sont les circonstances qui s'y opposent. C'est pourquoi il faut tirer le rideau du silence.

Après avoir relevé que le prestige des Nations unies est fort élevé, du moins si on le considère d'un certain point de vue, M. Hammarskjöld fut amené à parler de philatélie. Pourquoi, lui demanda-t-on, ne peut-on créer, en profitant de l'exterritorialité de l'O. N. U., un bureau de poste au Palais des Nations qui émettrait des timbres spéciaux comme à New-York ? Ce fut M. Pelt, directeur de l'Office européen, qui répondit d'abord pour le secrétaire général. Le monopole des postes suisses, dit-il, s'étend à tout le territoire du pays et l'on ne peut se prévaloir de l'exterritorialité. Puis M. Hammarskjöld poursuivit en relevant que l'émission de timbres spéciaux serait intéressante du point de vue financier. De même, cela ferait une bonne propagande aux Nations unies. Cependant, il s'agit d'une question d'importance secondaire. Si la Suisse formule des objections, il n'y a pas lieu d'insister. Car la Suisse fait déjà aux Nations unies un traitement très favorable dont on peut être reconnaissant.

Tout cela fut dit avec une remarquable bonne grâce. M. Hammarskjöld, tout en ne révélant rien de très marquant, réussit à charmer son auditoire et à le laisser sur une fort heureuse impression.

dp.

10.7.54.

Conférence de presse

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DES NATIONS UNIES

M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des Nations-Unies, qui est arrivé à Genève il y a quelques jours pour y participer aux travaux du Conseil économique et social, a donné vendredi une conférence de presse. Il a déclaré d'emblée ne pouvoir répondre aux questions d'ordre politique. Pareille discussion de ma part, dit-il, n'ajouterait rien à la situation. Elle pourrait même créer des difficultés, étant donné les circonstances, ce qui ne serait dans l'intérêt de personne.

M. Hammarskjöld se rendra à Berne

M. Hammarskjöld, après avoir regretté de ne pouvoir se trouver à Genève plus souvent, a annoncé qu'il profitera de son séjour pour se rendre à Berne et y prendre contact avec le gouvernement suisse.

Répondant à une question, M. Hammarskjöld a relevé qu'il ne discuterait pas, lors de sa visite à Berne, du retrait éventuel de la Suisse de la commission de surveillance de l'armistice en Corée, retrait qui a été envisagé et même annoncé par certains journaux.

LES JOURNALISTES POSENT DES QUESTIONS

Le secrétaire général a répondu ensuite aux nombreuses questions que lui posèrent les représentants de la presse internationale.

Un journaliste lui ayant demandé s'il est vrai qu'une commission américaine d'enquête viendra à Genève pour y examiner le passé de certains fonctionnaires américains à l'O. N. U., M. Hammarskjöld a dit en substance: Je ne crois pas que cette commission viendra à Genève. Je ne puis toutefois donner une réponse définitive. Si elle vient ici, son enquête ne concernera qu'un nombre très limité de personnes. L'enquête de cette « commission de loyauté » est utile. Elle permet de clarifier la situation.

Le statut du Centre européen de l'ONU

M. Hammarskjöld a donné ensuite des précisions sur le rôle et le statut du Centre européen de l'O. N. U. Celui-ci sera placé sur un pied d'égalité avec les cinq grands départements du siège de Lake Success. La nouvelle organisation créera un système de responsabilité et de communication plus serré. Le rôle et l'importance du siège européen s'en trouveront accrus. Il n'est pas question de créer des sièges semblables à celui de Genève dans les autres continents. Il existe déjà là-bas des organismes régionaux sous forme de commissions économiques.

La création, à Genève, d'un Office postal indépendant de l'ONU ?

A un autre journaliste qui soulevait la question de la création d'un office postal indépendant de l'O. N. U. à Genève, avec droit d'émettre des timbres spéciaux, comme c'est le cas à New-York, le secrétaire général, tout en admettant que la chose était intéressante au double point de vue de l'autonomie et du rendement financier, a rappelé qu'il existe à ce propos des arrangements passés avec la Suisse. Si la Suisse faisait des objections — si jamais le problème était soulevé — nous n'insisterions pas, a ajouté M. Hammarskjöld, car le gouvernement suisse a accordé à l'O. N. U., à tous points de vue, un traitement des plus favorables. Au demeurant, le monopole des postes suisses s'étend sur tout le territoire de la Confédération et, dans ce domaine, il n'existe pas d'exterritorialité.

La procédure d'admission de la Chine communiste ?

M. Hammarskjöld n'a pas jugé opportun de répondre pour des raisons d'ordre politique, à une autre question relative à la procédure éventuelle d'admission de la Chine communiste. C'est là, au surplus, une question compliquée. S'agit-il en fait d'un nouveau membre ou de la substitution d'un gouvernement (celui de Pékin) à un autre (celui de Formose) ? L'affaire relève-t-elle du Conseil ou de l'Assemblée générale ? Comment interpréter le droit et la procédure ?

M. Hammarskjöld a dit enfin, en terminant, sa conviction que le prestige de l'O. N. U. est très élevé si l'on considère la question sous l'angle de ce que peuvent faire les Nations Unies et de leur utilité pour la paix du monde.

La Suisse

10.7.54.

M. Dag Hammarskjöld

Secrétaire général des Nations unies
prendra visite au Conseil fédéral

Hier après-midi, le secrétaire général des Nations unies, M. Dag Hammarskjöld, qui se trouve à Genève depuis quelques jours pour assister aux travaux du conseil économique et social, a donné une conférence de presse en la salle V du Palais des Nations, celle-là même où se sont déroulés les débats sur l'Indochine, durant le temps où siégeait encore la conférence sur la Corée. MM. Adrian Pelt, directeur de l'Office européen des Nations unies, et Jerzy Szapiro, chef du service d'information, étaient au côté de M. Hammarskjöld.

« Etant donné les circonstances actuelles, a d'emblée déclaré le secrétaire général des Nations unies, je ne pourrai répondre à aucune question d'ordre politique. »

Après avoir regretté de ne pas se trouver à Genève plus souvent, M. Hammarskjöld a annoncé qu'il profiterait de son séjour actuel pour se rendre en visite officielle auprès du Conseil fédéral, à Berne un de ces prochains jours.

Il a ensuite répondu, quand cela était compatible avec sa déclaration liminaire, aux questions que lui posèrent les très nombreux journalistes présents. A la question de savoir s'il était vrai qu'une commission d'enquête américaine viendrait à Genève pour y examiner le passé politique de certains fonctionnaires américains, le secrétaire général a répondu en substance qu'il ne pensait pas que cette « commission de loyauté » viendrait à Genève. Mais si elle devait venir au Centre européen, son enquête — qui a pour but de clarifier la situation de quelques fonctionnaires — ne concernerait qu'un nombre très limité de personnes.

Le statut du Centre européen

M. Hammarskjöld a ensuite précisé que le Centre européen de l'ONU sera dorénavant placé sur un pied d'égalité — comme cela a déjà été dit — avec les cinq grands départements du siège de Lake Success, avec cette seule différence que le département de Genève exécutera, sur le plan régional un travail similaire à celui des cinq départements c. New-York. Au point de vue hiérarchique, c'est une élévation pour le bureau de Genève, et son directeur aura rang de sous-secrétaire général.

A un interlocuteur qui avait soulevé la question de la création d'un office postal, indépendant de l'ONU à Genève, avec droit d'émettre ses propres timbres comme c'est le cas au siège de Lake Success, le secrétaire général des Nations unies a répondu que le monopole postal suisse ne prévoyait pas d'exterritorialité pour l'ONU. Certes, ce serait une bonne propagande pour les Nations unies d'avoir en Europe comme aux Etats-Unis des vignettes spéciales, mais ajouta M. Hammarskjöld, si jamais la question était soulevée et que la Suisse refuse, nous n'insisterions pas, car le gouvernement suisse accorde à tous points de vue, à l'ONU un traitement des plus favorables.

Enfin, après avoir relevé qu'il ne discuterait pas, lors de sa visite à Berne du retrait éventuel de la Suisse de la commission de surveillance en Corée, M. Hammarskjöld a dit sa conviction que le prestige de l'ONU était certainement en hausse, si l'on envisage la question sous l'angle de ce que les Nations unies peuvent faire pour la paix du monde.



Copy
Genève, 9 -(A.F.P.)-

M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général des nations unies, a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les commissions américaines chargées de vérifier le loyalisme des fonctionnaires des nations unies de nationalité américaine étaient "utiles" dans la mesure où elles servaient à clarifier une situation, ceci même pour les intéressés qui peuvent être l'objet de suspicions.

Interrogé sur l'expansion prévue du centre européen des nations unies établi à Genève M. Dag Hammarskjöld a précisé qu'il s'agissait d'élever ce centre au statut de département, ce qui le mettrait sur un pied d'égalité avec le ^{Département du} conseil de sécurité, ^{du} conseil économique et social, etc.

Le secrétaire général a refusé de répondre à toute question politique notamment à une question relative à la procédure qui s'appliquerait dans le cas d'une demande d'admission de la chine populaire. Comme on lui demandait s'il avait l'intention de s'entretenir avec les hommes politiques réunis à Genève pour la conférence asiatique, le secrétaire général de l'O.N.U. a estimé que les ministres des affaires étrangères avaient une tâche plus importante à accomplir mais qu'un entretien avec eux serait "très utile et agréable".

M. Dag Hammarskjöld a précisé d'autre part qu'il comptait se rendre à Berne pour s'entretenir avec le gouvernement suisse, mais que la question d'une représentation helvétique à la commission d'armistice de Corée ne serait pas évoquée.

Enfin, M. Dag Hammarskjöld a déclaré que la nouvelle liste des secrétaires généraux adjoints de l'O.N.U. n'était pas complète, et qu'il espérait remettre son rapport à ce sujet à la prochaine session de l'assemblée générale.

A.F.P./LV - 01.23.

A PROPOS D'UNE ENQUÊTE AMÉRICAINE

Ce qu'on nous dit à Genève

Tant du côté de l'Office européen des Nations unies que de la délégation permanente des Etats-Unis auprès des Institutions internationales, on se refuse à tout commentaire au sujet de la demande du gouvernement de Washington, et du refus opposé par le Conseil fédéral (voir en deuxième page). « C'est une affaire entre les gouvernements américain et suisse, nous a-t-on répondu; il n'y a pas de commentaire à faire ».

Tout au plus a-t-on appris que, comme le disait l'autre jour le secrétaire général des Nations unies, M. Dag Hammarskjöld, cette enquête n'intéresserait que quelques citoyens américains appartenant aux Institutions internationales, officielles ou non-gouvernementales, donc pas uniquement aux bureaux européens des Nations unies, mais aussi à quelques autres organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

COURRIER DE BERNE

Question de souveraineté !

BERNE, 13 (De notre correspondant) — Il est exact, ainsi qu'une dépêche de source américaine reproduite hier dans ces colonnes l'annonçait, qu'une commission d'enquête américaine chargée de contrôler le loyalisme de fonctionnaires internationaux américains travaillant sur notre sol a dû aller à Lyon pour y tenir ses assises (voir page 2). Il est inexact, en revanche, que le gouvernement fédéral ait allégué que les enquêteurs en questions se fussent rendus coupables d'une violation de notre neutralité s'ils avaient persisté dans leur intention de venir effectuer leur travail chez nous. La vérité est plus simple que cela.

La vérité est que l'ambassadeur des Etats-Unis en Suisse, Miss Willis, avait laissé entendre il y a quelque temps déjà, au Conseil fédéral, qu'une visite des dits enquêteurs était imminente. Une information étant parvenue à Berne, en provenance du Département d'Etat américain, confirmant cette prévision. Le Conseil fédéral fit savoir à Miss Willis qu'une telle mission était impossible sur notre territoire, en vertu de la souveraineté de notre pays, aucune police étrangère n'étant autorisée à y exercer son activité. Cette notification fut apparemment comprise, puisqu'il ne fut plus jamais question de la venue en Suisse de la commission parlementaire d'enquête américaine.

Il convient de noter que le Département politique fédéral avait évité de donner la moindre publicité à l'affaire, pour ne pas attirer l'attention sur le caractère insolite de la mission américaine, mais que sa discrétion a été déjouée par une agence de presse américaine, ce qui ne laisse pas de paraître assez paradoxal.

Il en avait d'ailleurs été de même, il y a quelques années, quand le gouvernement néerlandais avait prétendu envoyer des agents fiscaux examiner sur notre territoire la situation de certains de ses contribuables: le refus courtis de nos autorités de tolérer l'entrée en Suisse de ces agents, pour la même raison de souveraineté nationale, avait aussi été claironné par la presse du pays intéressé à garder le silence.

Quoi qu'il en soit, il est bien évident que notre neutralité n'était nullement en cause en l'occurrence, et que le souci de ne souffrir, dans le domaine suisse, nulle ingérence d'une police étrangère, quelle qu'elle soit, a seul inspiré l'attitude de notre gouvernement.

E. Pn

Pas d'« enquêtes » en Suisse

Le Département politique fédéral communique :

Il y a quelque temps, une information de presse annonçait que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique enverrait à Rome, à Paris et à Genève, une commission d'enquête chargée de compléter les investigations entreprises au sujet des citoyens américains fonctionnaires des organisations internationales établies dans ces villes. A la suite de cette information, le chef du Département politique exposa à miss F. Willis, ambassadeur des Etats-Unis, les raisons de principe pour lesquelles le Conseil fédéral ne pouvait pas admettre qu'une commission étrangère procède à une telle enquête sur le territoire de la Confédération.

[Réd. — Il a fallu, une fois de plus, que l'opinion publique suisse ait vent de l'affaire par une agence étrangère pour que Berne se décide à faire la mise au point qu'on a pu lire ci-dessus. Nous ne cesserons de protester contre ce fâcheux état de choses, dussions-nous nous répéter mille fois !]

Ce qu'on dit au Palais de l'ONU

On déclare à Genève, à en croire certaines rumeurs, que la commission américaine viserait également le cas d'autres Américains établis en Suisse que les fonctionnaires de l'ONU. Vendredi dernier, au cours de sa conférence de presse, M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général de l'ONU, avait affirmé ne pas savoir si la commission viendrait ou non en Suisse; mais de toute façon, il ne s'agissait, en ce qui concerne Genève, que « d'une opération très limitée », en l'occurrence de trente à quarante cas.

Comme on le sait, la commission s'efforcera de mener de Lyon l'enquête intéressant certains ressortissants américains fixés en Suisse.

Dans les milieux de la presse internationale, le refus opposé par la Suisse à la commission d'enquête a soulevé un vif intérêt. On comprend parfaitement, en général, l'attitude adoptée par le gouvernement suisse, qui entend ne pas laisser porter atteinte, d'une façon ou d'une autre, aux droits de souveraineté de la Confédération.

JOURNAL DE GENÈVE

VIE EN SUISSE

Le Conseil fédéral s'est opposé à ce qu'une commission américaine enquête en Suisse

Il y a quelque temps, une information de presse annonçait que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique enverrait à Rome, à Paris et à Genève, une commission d'enquête chargée de compléter les investigations entreprises au sujet des citoyens américains fonctionnaires des organisations internationales établies dans ces villes. A la suite de cette information, le chef du Département politique exposa à Miss F. Willis, ambassadrice des Etats-Unis, les raisons de principe pour lesquelles le Conseil fédéral ne pouvait pas admettre qu'une commission étrangère procède à une telle enquête sur le territoire de la Confédération.

Comme l'indique ce communiqué, c'est par la presse (la presse américaine, précisons-le) que Berne a appris l'envoi imminent d'une commission d'enquête américaine en Suisse. Aucune démarche n'avait été faite par la voie diplomatique, Washington estimant apparemment que l'interrogatoire de citoyens américains dans les locaux d'un consulat des Etats-Unis est une affaire interne.

Le Conseil fédéral n'a pas été de cet avis. Considérant que la souveraineté suisse était en jeu, il a immédiatement réagi. On doit l'en féliciter.

Washington n'a pas insisté. Les interrogatoi-

res se dérouleront au Consulat général des Etats-Unis à Lyon.

Notre code pénal punit quiconque transmet des renseignements de nature politique sur des personnes résidant en Suisse. Nous ne pouvions donc tolérer que l'on vienne procéder chez nous à des enquêtes policières sur le loyalisme de fonctionnaires internationaux qui bénéficient de notre hospitalité. Que ces fonctionnaires aillent volontairement se soumettre hors de nos frontières à un interrogatoire, cela ne nous concerne plus.

D'un point de vue plus général, l'opinion publique sera satisfaite de constater que le maccarthysme, qui est pour elle un objet d'aversion, ne reçoit sous aucune forme droit de cité chez nous. L'attitude intransigeante des autorités fédérales rencontrera donc une approbation unanime.

Notons toutefois que cette attitude n'implique pas une condamnation du maccarthysme. Cela ne saurait être le rôle du Conseil fédéral, dont le seul devoir était, en l'occurrence, de veiller à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à notre souveraineté.

O. R.

Keine amerikanischen Durchleuchtungen in der Schweiz

◇ Wie UP aus Genf meldete (vgl. «Bund» Nr. 319) soll die «schweizerische Regierung» einer amerikanischen Untersuchungskommission verboten haben, Untersuchungen über die Loyalität amerikanischer Angestellter am Sitze der UNO in Genf zu führen. Die aus sechs Mann bestehende Kommission unter der Leitung des Rechtsanwaltes Pierce Gerety aus Connecticut war durch eine Verfügung Präsident Eisenhowers geschaffen worden. Sie soll sich, wie verlautet, mit etwa 40 unerledigten Fällen amerikanischer Beamter in internationalen Organisationen mit Sitz in Europa befassen.

Im Bundeshaus wird bestätigt, daß diese Frage in der Tat beraten und vom Bundesrat in negativem Sinne entschieden worden ist. Der Bundesrat war der Auffassung, daß aus Gründen der Polizeihöhe und der Souveränität eine solche Untersuchungstätigkeit ausländischer Organe auf schweizerischem Boden nicht geduldet werden dürfe. Das Eidgenössische Politische Departement hat hierauf den amerikanischen Botschafter in

Bern in diesem Sinne unterrichtet, wobei absichtlich die Angelegenheit nicht an die Öffentlichkeit gebracht wurde, um der Absage keine unnötige Schärfe zu geben. Nachdem die Angelegenheit nun von Genf aus bekannt geworden ist, steht man im Bundeshaus nicht an, sie zu bestätigen.

Es leuchtet durchaus ein, daß ein souveräner Staat nicht dulden darf, daß auf seinem Gebiet staatliche oder nur halbstaatliche Organe des Auslandes wirken. In diesem Sinne wurde schon einmal ganz klar entschieden, als holländische Beamte in der Schweiz (in bezug auf Steuern) Nachforschungen anstellen wollten. Wir würden auch nicht gern Einmischungen kommunistischer Staaten dulden. Mit «Neutralität» hat aber die schweizerische Absage im übrigen rechtlich nichts zu tun.

Auf amerikanischer Seite scheint man die rechtliche Situation durchaus anzuerkennen, denn wie verlautet, wird die amerikanische Kommission die beabsichtigten Untersuchungen nun vom amerikanischen Konsulat in Lyon aus einleiten.

Loyalisme et suspicion

En s'opposant à l'activité en Suisse du « Loyalty Board » américain, le gouvernement fédéral a agi sagement. Il ne pouvait d'ailleurs adopter une autre attitude.

Le « Loyalty Board » est une commission d'enquête parlementaire, issue du programme établi, en 1947 déjà, par le président Truman. Elle était destinée à éliminer de l'administration américaine tous les fonctionnaires déloyaux et susceptibles de menées « subversives », c'est-à-dire pratiquement de menées communistes. Le programme de M. Truman a été repris et augmenté par le président Eisenhower, et a donné lieu aux campagnes véhémentes et aux outrances auxquelles le sénateur Mac Carthy a donné son nom.

Tant que les enquêtes parlementaires ou autres ne concernèrent que les employés de l'administration américaine, tout alla bien — sur le plan du droit des gens tout au moins. Quand les dénonciations, les enquêtes et les interrogatoires touchèrent les fonctionnaires de l'ONU de nationalité américaine, à New-York, les choses se gâtèrent. On pouvait raisonnablement se demander si les employés d'une organisation internationale pouvaient être considérés comme des « fonctionnaires américains ». Mais enfin, tout cela se passait sur territoire américain.

L'aspect de la question change du tout au tout depuis que le « Loyalty Board » siège dans les capitales européennes. La commission a déjà interrogé à Rome les fonctionnaires américains de la FAO. Et elle vient d'installer ses quartiers à Paris pour faire de même auprès de certains employés de l'Unesco. Elle devait, dans dix jours, poursuivre ses investigations à Genève, en y interrogeant une trentaine de citoyens américains travaillant au service de l'ONU. Selon des renseignements non confirmés, l'enquête aurait visé également d'autres citoyens américains établis en Suisse.

En quoi consistent ces enquêtes ? D'après des informations de presse, les intéressés sont notamment invités à indiquer sous serment quelles sont leurs opinions, leurs relations, leurs activités politiques. La commission parlementaire agit comme un véritable organisme judiciaire. Elle se livre à une enquête qui à tous les aspects d'une enquête de police. A tout le moins, elle fait un acte politique. C'est un acte d'administration, un acte de souveraineté d'un Etat étranger en territoire étranger. Notre propre souveraineté ne peut le permettre, sans parler de notre neutralité qui nous contraint en l'espèce à une prudence particulière.

Il y a pis, sur le plan humain comme sur le plan juridique : les citoyens américains peuvent être interrogés sur leurs collègues, sur les citoyens d'autres nations qu'ils fréquentent. Ils peuvent se trouver contraints de les mettre en cause. Ils agissent alors comme des mouchards, comme des indicateurs ou des agents. Ils pourraient même, selon le droit suisse, être accusés en bonne logique d'espionnage politique, aux termes d'une loi qui a assez fait parler d'elle il y a quelques mois.

Quelles que soient les bonnes intentions qui puissent animer la commission et ses membres — mais on sait que l'enfer en est pavé — nous n'avons pas à favoriser sur notre territoire la suspicion et la délation sous toutes ses formes, et pas plus au profit d'une puissance amie que pour toute autre. L'atmosphère que n'eussent pas manqué de créer à Genève les investigations du « Loyalty Board » n'aurait nullement contribué à favoriser, dans les bureaux de l'ONU, la bonne entente et la cohésion que nous avons tout intérêt à y voir régner, que nous avons même le devoir, dans la mesure de nos moyens, d'y entretenir.

Si l'ONU, organisation internationale, décidait elle-même d'entreprendre une enquête sur la loyauté de ses fonctionnaires, nous n'aurions pas de raison de nous y opposer. Mais il s'agit en l'espèce de l'action unilatérale d'un Etat membre. C'est précisément cet Etat qu'on accuse dans certains milieux de faire de l'ONU sa chose, et d'y décider de tout. Avec les investigations du « Loyalty Board », c'est un argument commode que les Américains donnent sur ce point à leurs adversaires.

L'on ne peut que souhaiter de voir revenir des temps où, le maccarthysme et toutes ses séquelles n'ayant plus d'objet, les principes du respect de la liberté de l'individu et de l'inviolabilité des consciences primeront toute considération politique.

R.-F. Lombard.

Après une décision du Conseil fédéral

Le centre genevois de l'ONU délivré d'un souci

DE NOTRE CORRESPONDANT
AUPRÈS
DES NATIONS UNIES

Dans les milieux des Nations unies, on s'est refusé lundi à tout commentaire sur la décision prise par le Conseil fédéral de ne pas autoriser la commission d'enquête américaine à se rendre en Suisse pour y interroger les fonctionnaires américains des Nations unies. On déclare simplement que c'est là une question de la seule compétence du Conseil fédéral. Mais il est évident que la décision prise à Berne enlève tant aux dirigeants du Centre européen qu'au secrétaire général lui-même, M. Hammarhjöld un souci certain puis-

qu'on se souvient que l'autorisation accordée à l'époque par M. Trygve Lie aux enquêteurs de la F.B.I. d'exercer leur activité dans les bâtiments mêmes des Nations unies à Lake-Success avait soulevé de multiples et véhémentes protestations dans de nombreux milieux qui ne sauraient être accusés de sympathie communiste.

Rappelons que dès sa conférence de presse de vendredi dernier, M. Hammarhjöld, avait laissé entendre, comme nous l'avions rapporté, que la commission d'enquête américaine ne viendrait pas à Genève.

Les fonctionnaires des Nations unies incriminés resteront libres de se rendre ou non à la convocation de la commission d'enquête, où qu'elle siège, M. Hammarhjöld ayant précisé dans sa conférence de presse que le décret du gouvernement américain adopté en juin dernier stipulait que les fonctionnaires des Nations unies restaient soumis à leur juridiction nationale. Ceux qui refuseront de se plier aux ordres de la commission auraient à en supporter les conséquences, au nombre desquelles le retrait éventuel de leur passeport. L'administration des Nations unies se trouverait à ce moment-là devant le problème délicat qui ne date pas d'hier des relations entre les fonctionnaires internationaux et leurs gouvernements.

M. Hammarhjöld qui rend aujourd'hui au Conseil fédéral la « visite de courtoisie » qu'il avait annoncée, s'entretiendra sans doute avec M. Petitpierre d'autre chose encore que des beautés de la Suisse et de ses montagnes, alors même qu'il aime tout particulièrement, nous dit-on, nos Alpes.

N. B.

Voir à ce sujet en page 1 l'édition de R.-F. Lombard.

LE DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL COMMUNIQUE :

Il y a quelque temps une information de presse annonçait que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique enverrait à Rome, à Paris et à Genève, une commission d'enquête chargée de compléter les investigations entreprises au sujet des citoyens américains fonctionnaires des organisations internationales établies dans ces villes. A la suite de cette information, le chef du Département politique exposa à Miss F. Willis, ambassadeur des Etats-Unis, les raisons de principe pour lesquelles le Conseil fédéral ne pouvait pas admettre qu'une commission étrangère procède à une telle enquête sur le territoire de la Confédération.

LA DÉCISION SUISSE SUSCITE UN VIF INTÉRÊT A PARIS

(DE NOTRE CORRESPONDANT)

On a appris à Paris que la Suisse aurait refusé de laisser entrer sur son territoire la commission chargée d'enquêter sur le loyalisme des Américains qui sont employés dans les diverses institutions internationales. Cette décision a suscité un vif intérêt. Le problème en effet se pose aussi en France où cette commission doit arriver dans le courant du mois. On ne sait pas encore quelle sera l'attitude du gouvernement français, mais certains journaux se sont déjà émus quand ils ont appris que cette commission désirait venir en France, et un député gaulliste a demandé au gouvernement quelle serait sa réaction.

F. B.

NZZ -

Keine amerikanischen Untersuchungshandlungen auf Schweizer Boden

Bern, 12. Juli. * Durch ausländische Pressemeldungen ist in Bern bekannt geworden, daß eine amerikanische Kommission zur Vornahme von Untersuchungen über die Loyalität amerikanischer Angestellter bei Organisationen der Vereinigten Nationen, die gegenwärtig in Rom tätig ist, auch am Sitze der Vereinigten Nationen in Genf solche Untersuchungen durchzuführen beabsichtige. Offizielle Anfragen von amerikanischer Seite an den Bundesrat sind in letzter Zeit nicht ergangen. Wohl wurde ein solches generelles Begehren vor etwa Jahresfrist in Bern unterbreitet; doch wurde es damals vom Bundesrat abschlägig beantwortet.

Nun hat, wie der Meldung einer ausländischen Presseagentur zu entnehmen war («NZZ» Nr. 1724 vom 12. Juli), der Bundesrat die Angelegenheit neuerdings behandelt. Er ließ, wie im Bundeshaus bestätigt wird, durch den Chef des Politischen Departementes die Botschafterin der Vereinigten Staaten in Bern wissen, daß solche Amtshandlungen einer amerikanischen Kommission auf Schweizer Territorium nicht zugelassen würden. Diese Haltung des Bundesrates entspringt nicht etwa dem Grundsatz der Neutralität, sondern sie entspricht einem völkerrechtlichen Prinzip, wonach ein Staat durch seine eigenen Organe Amtshandlungen nur auf dem eigenen Territorium vornehmen lassen kann. Wohl kann er dabei einem anderen Staat um die Bewilligung nachsuchen, doch steht es im freien Ermessen dieses Staates, einem solchen Begehren zu entsprechen oder es abzulehnen. Ein solches ausdrückliches Gesuch liegt aber, wie gesagt, im gegenwärtigen Zeitpunkt in Bern nicht vor. Die Mitteilung des Bundesrates an die amerikanische Botschafterin in Bern, er würde seine Einwilligung nicht erteilen, erfolgte als vorsorgliche Maßnahme.

Die Tatsache, daß die Vereinigten Staaten von Amerika eine Untersuchungskommission nach Europa entsandt haben, wo sie offenbar bereits tätig ist, und auch andere Vorfälle der letzten Zeit zeigen, daß die Amerikaner für diesen völkerrechtlichen Grundsatz offenbar wenig Verständnis aufbringen. Umgekehrt

sind es nur ganz vereinzelte Ausnahmefälle, in denen der Bundesrat solchen Begehren anderer Staaten entsprochen hat.

Im Falle, daß sich die amerikanische Untersuchungskommission beispielsweise in Frankreich in der Nähe der Schweizergrenze etablieren und ihre Einvernahmen gegenüber den amerikanischen Angestellten bei Organisationen der Vereinigten Nationen in Genf auf französischem Territorium durchführen wollte, würde dies die Schweiz nicht berühren und der Bundesrat hätte sich damit wohl nicht zu befassen. Sein Entscheid betrifft einzig die Verweigerung der Vornahme von Hoheits-handlungen ausländischer Amtspersonen auf schweizerischem Territorium, was er aus Gründen der schweizerischen Souveränität und Gebietshoheit sowie gestützt auf eine lang-jährige Tradition nicht zulassen will.

Von diesem Sachverhalt zu unterscheiden ist die sogenannte internationale Rechtshilfe. Danach kann ein Staat auf Wunsch eines andern Staates Untersuchungshandlungen durchführen oder Zeugen einvernehmen, wobei er dies durch seine eigenen Organe vornehmen läßt und dem andern Staat dann das Ergebnis mitteilt. Solche Rechtshilfehandlungen werden aber unter anderm bei politischen Vergehen verweigert. Sie kämen im vorliegenden Fall der amerikanischen Loyalitätsuntersuchungen ohnehin nicht in Frage.

Im Zusammenhang mit dieser Angelegenheit ist daran zu erinnern, daß mit solchen Untersuchungen letztes Jahr bei Organisationen der Vereinigten Nationen in New York begonnen wurde. Es sind daraufhin auch Entlassungen vorgekommen, wobei aber einige der davon Betroffenen beim Verwaltungsgericht der Vereinigten Nationen Klage geführt haben. Ihr Standpunkt wurde geschützt, und sie erhielten ansehnliche Entschädigungen zugesprochen. Die Generalversammlung der Vereinigten Nationen hat sich dann mit der Sache befaßt. Es wurde ein Rechtsgutachten beim Internationalen Gerichtshof in Haag bestellt, das jedoch bis heute noch nicht vorliegt.